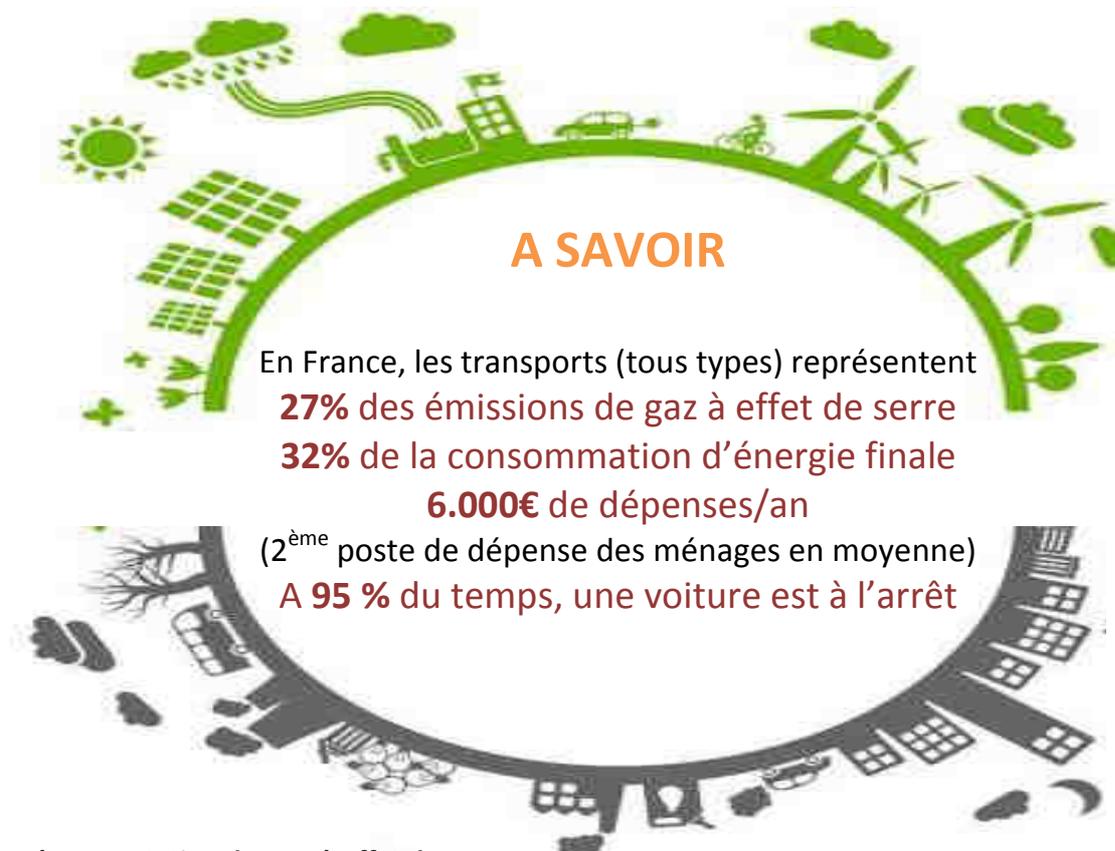




Raisonner son véhicule !

Raisonner son véhicule c'est se poser la question : « Est-il toujours nécessaire de prendre sa voiture ? » Pour vous aider à répondre à cette question, nous vous donnons quelques solutions concrètes pour **diminuer l'utilisation de votre véhicule**.



- L'augmentation des gaz à effet de serre

La consommation du secteur des transports a engendré 27 % des émissions de gaz à effet de serre (chiffre de 2010).

- Une charge financière croissante

Selon l'ADEME, l'utilisation quotidienne d'une citadine à essence, en zone urbaine, coûte environ 6.000€ par an/personne (coûts de stationnement, d'entretien, de carburant, assurance...)

- Des nuisances sonores

La circulation motorisée en ville est source de nuisances sonores (peut provoquer irritabilité, hypertension, insomnies, fatigue...)

- La saturation de l'espace

La croissance du trafic génère des problèmes de saturation du réseau : occupation des places de stationnement (véhicules souvent inutilisés). Sa recherche fait également perdre du temps.

- Le manque de lien social

Voyager seul en voiture coupe les liens sociaux existants avec le covoiturage, les transports en commun, ...





Les solutions pour moins prendre son véhicule

- Les achats de proximité

Les achats de proximité, à travers les commerces de son quartier ou les marchés, favorisent la non utilisation de sa voiture, la création d'un contact avec ses commerçants, la vie dans les quartiers ou villages.

- Les transports en commun (SETRAM ; TIS ...)

Les transports en commun permettent d'éviter le stress de la conduite, de lire, de discuter, et même de se reposer.



A SAVOIR

Un bus transporte en passagers l'équivalent de 40 à 50 voitures. **En bus on consomme 40% d'énergie en moins et 35% de CO₂ en moins qu'en voiture**

Un abonnement annuel coûte environ **20 fois moins cher** que l'utilisation de la voiture.

- L'autopartage, la location de véhicule

L'autopartage est une solution pour avoir à disposition un véhicule, disponible 24/24h et 7/7j, pour une courte durée. En Sarthe vous pouvez l'utiliser entre particuliers, il y a déjà de nombreux inscrits.

A SAVOIR

L'autopartage est **facile à utiliser, son coût est minimum.**

Pour utiliser l'autopartage :

[Cliquez ici](#)



A SAVOIR

Sur un trajet de 30 km quotidien, le covoiturage permet **d'économiser 1 760€ par an/personne.**

- Le covoiturage

Le covoiturage c'est moins de frais pour le conducteur et les passagers, moins de voitures en circulation, moins de nuisances liées aux transports et plus de convivialité.

- Connaitre les Pédibus/Vélobus de son quartier

Avec les Pédibus/Vélobus on organise et rationalise les déplacements entre le domicile et les établissements scolaires. Les enfants et les parents développent une pratique sportive quotidienne.

A SAVOIR

Renseignez vous sur les Pédibus/Vélobus existants auprès de votre mairie. Si vous souhaitez les mettre en place, n'hésitez pas à [contacter l'EIE 72](#) (outils/documentations disponibles).

- La marche

Pour les petits trajets, marcher est le mode le moins cher, le plus écologique, et le plus bénéfique.



A SAVOIR

L'Organisation Mondiale de la Santé recommande **30 minutes de marche rapide chaque jour** pour un adulte.



- Le vélo

Des aménagements spécifiques de la voirie contribuent à l'amélioration du confort cyclable.

A SAVOIR

1 trajet motorisé sur 2 faits **moins de 3 km** (12 min de vélo) Pour se rendre au travail utiliser le vélo, **diminue notre risque de mortalité de 40%.**

2 voies vertes existent en Sarthe :

Pour en savoir plus : [Les voies vertes](#) et [la Sarthe à Vélo](#)

- Au travail

Le télétravail permet au salarié de travailler hors des locaux de l'entreprise, en utilisant son ordinateur. Le télétravail peut donc permettre de ne pas prendre sa voiture certains jours de la semaine.

Les Plans de Déplacements d'Entreprises/d'Administrations/Campus

(PDE/PDA/PDC) : l'objectif est de connaître et de rationaliser les déplacements effectués par les salariés, en favorisant les solutions de transport alternatives.



A SAVOIR

Votre entreprise prend en **charge 50% de vos titres d'abonnement** des transports collectifs.

